

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)

**Arrêté n° 2024-58**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024**  
**Cadre d'emplois des attachés territoriaux pour l'accès**  
**au grade d'attaché principal**

**Le Président de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022-428 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BOUTELOUP Céline</i>	attaché	attaché principal	1	
<i>M. GOUTTEFANGEAS Louis-Jean</i>	attaché	attaché principal	2	

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à AMBERT, le 12/03/2024

**Le Président,  
Daniel FORESTIER**

